



# ASOR ...SCHILTIGHEIM

ACTIVITES SOUS-MARINE

Site Internet : <http://asor.free.fr/>

e-mail : [asorplongee@gmail.com](mailto:asorplongee@gmail.com)

Téléphone : 06 172 315 16

CLUB N° 06670004

Schiltigheim, le 24 avril 2015

Très chers membres de l'Asor,

Au début de l'année dernière je vous avais adressé un message pour vous informer de la situation de la gravière de La Wantzenau en raison de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter par la Société GSM propriétaire de la gravière. Cette demande avait, à l'époque, provoqué quelques remous à la Wantzenau, nous étions pour ce qui concerne le Club en liaison régulière avec les dirigeants de GSM qui nous avaient rassurés sur la situation future, qui nous permettait de poursuivre sans problème nos activités pour une dizaine d'années environ.

L'autorisation d'exploiter a bien été délivrée à la Société GSM au mois de Juillet dernier pour une durée de 20 ans. Cependant lors d'une inspection des services de l'Etat, l'Inspecteur des établissements classés a relevé deux irrégularités qui remettent en cause notre présence sur les bords de la gravière et son utilisation pour la plongée.

Ce n'est à l'évidence pas une bonne nouvelle, bien au contraire !

Clarification - la société GSM a, lors de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter, comme cela a été précisé dans mon message du 27 Janvier 2014 ( Le futur de La Wantzenau) inclus la gravière du Wolfert (le nom de la gravière), jusque-là hors du secteur en exploitation afin de pouvoir, le moment venu, dans 10 ans environ, remettre cette ancienne gravière en exploitation effective. La difficulté provient du fait qu'à partir du moment où le Wolfert fait partie intégrante de l'autorisation d'exploiter, il est soumis aux mêmes règles que la gravière actuellement en exploitation ce qui, de par la Loi, interdit tout accès non contrôlé et toute installation sur les berges de la gravière par des tiers. Les responsables de la Société GSM ont été autant surpris que nous, d'autant que le commissaire enquêteur désigné pendant l'instruction de la demande de renouvellement de GSM et qui a traité le dossier avant que les services de l'Etat n'établissent l'arrêté d'autorisation, avait bien mentionné la situation particulière des clubs de plongée en précisant qu'il fallait les prendre en compte. L'administration n'en a pas tenu compte ce qui conduit légalement la Société GSM à dénoncer la convention de prêt à usage, signée en 2006 nous autorisant à utiliser la gravière et qui définissait les modalités. Cette dénonciation entraîne les conséquences suivantes,  
- l'accès nous est interdit, et nous sommes dans l'obligation de débarrasser les lieux dans un délai de 6 mois tel que prévu par la convention de prêt à usage.

C'est évidemment une énorme difficulté qui se présente à nous et contre laquelle nous ne pouvons pas grand-chose, juridiquement parlant.

Nous allons devoir dans un premier temps organiser différemment notre activité plongée proprement dite, en limitant au strict minimum l'utilisation de La Wantzenau et en transférant tout ce qui est possible sur le site de la gravière du Fort et autres lieux appropriés.

Nous allons rechercher dès à présent des solutions de replis temporaires voire définitives. Pourquoi « temporaires », parce que les responsables de la GSM, conscients du trouble que cette situation provoque au sein des clubs, engageront les démarches nécessaires à l'obtention d'une dérogation à l'arrêté préfectoral, en d'autres termes pour obtenir que la gravière du Wolfert ne fasse pas partie du périmètre d'exploitation tant qu'elle n'est pas réellement en exploitation. Mais cela n'est pas acquis d'avance même s'il y a de bonnes raisons de penser que cela est possible, en tous cas cela prendra du temps, ce qui nous amènera très probablement à la rentrée de Septembre.



# ASOR ...SCHILTIGHEIM

ACTIVITES SOUS-MARINE

Site Internet : <http://asor.free.fr/>

e-mail : [asorplongee@gmail.com](mailto:asorplongee@gmail.com)

Téléphone : 06 172 315 16

CLUB N° 06670004

Pourquoi « définitive », si une opportunité se présentait, il serait peut-être intéressant de l'envisager dès à présent, cela anticiperait la mise en exploitation de la gravière et répondrait le cas échéant au besoin si la dérogation n'était pas accordée.

Pour cela nous avons mis en place une « cellule de crise » qui va se charger de faire l'inventaire de toutes les possibilités, de prendre des contacts pour parvenir à une solution. Il va sans dire que toute suggestion, toute idée de votre part sera bienvenue et ne pourra qu'enrichir le travail de la « cellule de crise ».

Nous sommes en contact régulier avec la Société GSM, nous avons par ailleurs demandé un rendez-vous au Maire de La Wantzenau qui est évidemment préoccupé par cette situation qui remet en cause tous les usages de la gravière.

Nous agissons en liaison étroite avec l'ACAL qui se trouve bien entendu dans la même situation.

En résumé et pour que cela soit parfaitement clair pour chacun d'entre nous, le comité a décidé d'adopter – dans le contexte très contraint du moment - une attitude très constructive pour favoriser la suite la plus favorable.

Aussi et pour mise en application comme suit, je vous demande de respecter les décisions suivantes:

- Jusqu'à la fin de la saison en cours: plongées limitées et discrètes a La Wantzenau, puis des activités réduites quel qu'en soit la nature au-delà de cette date.
- A partir du 27 Avril : arrêt de toutes les autres activités sur la base.

Je suis parfaitement conscient du choc que je provoque en vous écrivant ces lignes, je l'ai subi aussi lorsque le directeur de GSM m'a informé de la situation.

Je vous confirme que le club et ses responsables feront tout pour trouver le plus rapidement possible une issue à cette situation difficile et pour le moins inattendue.

Je ne doute pas un instant que nous soyons capables d'y faire face.

A très bientôt,

Eric Laemmel  
Président Asor plongée



<http://asor.free.fr/>